



INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBP EUROCAP 90 MARS 2022

FR0011634328

Fonds Commun de Placement (FCP) - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT

du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT – CAPITAL NON GARANTI A L'ECHEANCE

Le FCP est un Fonds à capital **non garanti** qui relève de la classification "Fonds à formule".

L'objectif de gestion est de garantir aux porteurs **ayant souscrit avant le 7 mars 2014 et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance de la formule le 11 mars 2022** (la Date d'Echéance), une valeur liquidative égale à la valeur liquidative de référence **majorée** de 85% de la performance, **si elle est positive**, liée à l'évolution du panier d'actions et égale à la moyenne des 8 performances constatées du panier d'actions relevée annuellement **ou minorée de cette performance** dans la limite de 10% si elle est négative. Le porteur pourra ainsi subir une perte potentielle de 10% de son capital **net investi** (hors commission de souscription ou frais de versement).

On calcule ainsi chaque année, la performance du panier depuis l'origine (telle que définie dans le prospectus du FCP). **La performance du panier depuis l'origine correspond à la moyenne arithmétique des 20 actions calculées depuis leur niveau initial (« Performance Relevée Annuellement »).**

A la Date d'Echéance, la performance moyenne du panier d'actions correspond à la moyenne arithmétique des 8 performances du panier relevées annuellement.

Si, à la Date d'Echéance, la performance moyenne du panier d'actions est positive, le porteur ayant conservé ses parts sera remboursé sur la base de la Valeur Liquidative de Référence majorée de 85% de la performance du panier. **Dans le cas contraire où la performance du panier d'actions est négative, le porteur ayant conservé ses parts jusqu'à l'échéance sera remboursé sur la base de la Valeur Liquidative de Référence minorée de la performance du panier, dans la limite de 10%.**

Le panier d'actions est composé des 20 plus grandes capitalisations (hors dividendes) de l'indice Euro Stoxx 50 (ticker bloomberg SX5E) à la date du 9 octobre 2013.

Le porteur, pour bénéficier de la protection à hauteur de 90% du capital investi (hors commission de souscription ou frais sur versement) offerte par la formule, devra conserver ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, soit le 11 mars 2022. **Si le porteur revend ses parts avant la Date d'Echéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.**

La valeur liquidative de référence est définie comme la plus haute valeur liquidative constatée entre le 6 janvier 2014 (inclus) et le 7 mars 2014 (inclus).

Le niveau initial de chaque action du panier est égal au cours de clôture de l'action considérée constaté le 11 mars 2014.

La stratégie d'investissement proposée au souscripteur repose sur l'hypothèse d'une hausse continue des actions composant le panier par rapport à leur niveau initial à horizon 8 ans.

Les avantages et inconvénients de la formule sont les suivants :

Avantages	Inconvénients
■ Le porteur ayant souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, est assuré de récupérer, au minimum, 90% de son investissement initial (hors commission de souscription ou frais sur versement) à la Date d'Echéance le 11 mars 2022. ■ Le calcul de la performance du panier d'actions se base sur la moyenne des 8 performances du panier relevées annuellement. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du panier amortira l'impact de la baisse de certaines actions du panier.	■ Le porteur ayant souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, et ayant conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance peut perdre jusqu'à 10% de son capital (hors commission de souscription ou frais sur versements). ■ Nécessité de conserver les parts jusqu'à la Date d'Echéance le 11 mars 2022 pour pouvoir bénéficier de la formule. ■ Le porteur ne profite pas des dividendes attachés aux actions qui composent le panier. ■ Le calcul de la performance du panier d'actions se base sur la moyenne des 8 performances du panier relevées annuellement. L'utilisation d'une moyenne dans le calcul de la performance du panier amortira l'impact de la hausse de certaines actions du panier. ■ Si la performance moyenne du panier d'actions est positive, le porteur ne bénéficiera que de 85% de cette performance et non pas de l'intégralité de la performance du panier d'actions.

Après la date de fin de la période de commercialisation, de nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées (hors exceptions précisées dans le prospectus).

Pendant la période de commercialisation du 6 janvier 2014 au 7 mars 2014, le FCP sera pour l'essentiel investi en parts ou actions d'OPCVM et/ou fonds d'investissement à vocation générale relevant de la classification « monétaire » ou « monétaire court terme » gérés par La Banque Postale Asset Management ou les entités du même groupe. Le FCP pourra être investi dans la limite de 50% de son actif net dans chacun de ces titres financiers.

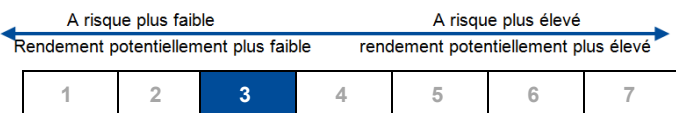
A l'issue de la période de commercialisation la valeur liquidative du FCP pourra varier en fonction des conditions des marchés financiers sans que cette variation ne remette en cause l'application de la protection ou de la formule à l'échéance. Le FCP sera investi en instruments financiers lui permettant de délivrer la formule à la Date d'Echéance.

La durée de placement recommandée est de 8 ans.

Le FCP est un fonds d'investissement à vocation générale de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS BANK. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Le niveau de risque passé ne préjuge pas du niveau de risque futur
La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Le niveau de risque de 3 déterminé pour ce FCP est fonction de la volatilité historique des actions composant le panier et du niveau de perte maximale de 10% du capital investi induit par la formule et reflète le niveau de fluctuations que pourra subir le FCP à l'issue de sa période de commercialisation.

Le porteur bénéficie d'une protection à hauteur de 90% du capital investi (hors commission de souscription ou frais sur versement),

qu'à la condition d'avoir souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15 et d'avoir conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance. Si le porteur revend ses parts avant la date d'échéance de la formule, le prix qui sera proposé sera fonction des paramètres du marché ce jour-là (et déduction faite des frais de rachat). Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Le rachat avant l'échéance implique un niveau de risque plus important.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de contrepartie lié aux swaps et opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres contractés par le FCP. Le FCP est donc exposé au risque que les contreparties ne puissent honorer leurs engagements au titre de ces instruments.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule. Ils ne préjugent pas des performances futures du FCP et ne présentent pas une probabilité de survenance identique.

Cas défavorable

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Action 1	-43%	-54%	-33%	-30%	-3%	2%	-6%	8%
Action 2	-11%	-20%	-19%	-26%	-25%	-26%	6%	9%
Action 3	14%	34%	-12%	-38%	-43%	-48%	-59%	-25%
Action 4	12%	-16%	-27%	-39%	-45%	-33%	-16%	17%
Action 5	-13%	-11%	-27%	-51%	-70%	-81%	-85%	-50%
Action 6	-19%	-27%	-38%	-24%	-33%	-15%	-12%	6%
Action 7	22%	59%	66%	86%	18%	55%	22%	85%
Action 8	-9%	-31%	-29%	-2%	8%	51%	50%	42%
Action 9	-14%	-22%	-42%	-23%	-33%	-18%	-27%	3%
Action 10	-25%	-41%	-58%	-57%	-64%	-59%	-47%	-17%
Action 11	4%	-21%	-27%	-22%	-28%	-29%	-29%	-10%
Action 12	-20%	-36%	-56%	-29%	-11%	-8%	9%	40%
Action 13	-19%	-35%	-24%	-20%	-29%	-16%	-37%	2%
Action 14	-38%	-24%	-48%	-39%	-30%	-18%	10%	27%
Action 15	-2%	-5%	-21%	-28%	-19%	-17%	4%	24%
Action 16	-10%	-20%	-35%	-11%	-5%	4%	12%	37%
Action 17	-12%	-36%	-29%	-1%	-17%	-22%	1%	-12%
Action 18	10%	21%	32%	54%	33%	2%	22%	-1%
Action 19	-12%	26%	18%	60%	16%	-25%	-9%	4%
Action 20	-14%	-33%	-48%	-38%	-35%	-24%	-21%	-6%
Performance du panier d'actions	-9,95%	-14,60%	-22,85%	-13,90%	-20,75%	-16,25%	-10,60%	9,15%

Moyenne des performances du panier relevées annuellement	-12,47%
Performance du FCP	-10,00%
Taux de rendement actuariel annuel brut	-1,31%
Taux sans risque OAT échéance 25/04/2022 le 10/10/2013	2,253%

Chaque année jusqu'à maturité, on calcule la performance depuis l'origine du panier d'actions. On fait ensuite la moyenne des 8 performances qui est égale à -12,47%. Le mécanisme de protection s'applique alors et la performance du FCP est donc égale à -10%, soit un TRAAB de -1,31%. La performance du panier d'actions à 8 ans est égale à 9,15%, le porteur ne bénéficie donc pas de la performance du panier à 8 ans à cause de l'effet moyenne.

Ainsi à la condition d'avoir souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 11 mars 2022, d'une valeur liquidative égale à 90% de la valeur liquidative de référence.

Cas médian 1

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Action 1	20%	11%	23%	3%	22%	23%	30%	49%
Action 2	40%	50%	60%	70%	40%	30%	20%	-15%
Action 3	-1%	-22%	-10%	-11%	-9%	-15%	-3%	-12%
Action 4	-14%	-34%	-32%	-46%	-40%	-46%	-42%	-42%
Action 5	9%	32%	51%	20%	52%	38%	97%	189%
Action 6	16%	11%	-11%	-16%	13%	31%	19%	24%
Action 7	21%	45%	73%	59%	28%	23%	33%	24%
Action 8	44%	5%	3%	7%	51%	38%	71%	91%
Action 9	32%	73%	76%	25%	18%	22%	11%	79%
Action 10	17%	17%	23%	-4%	-9%	6%	6%	33%
Action 11	-22%	-15%	-14%	-12%	-1%	51%	93%	44%
Action 12	-8%	-17%	-19%	-6%	3%	18%	22%	41%
Action 13	14%	-14%	5%	-23%	-27%	-28%	-28%	-46%
Action 14	7%	26%	40%	50%	52%	86%	105%	143%
Action 15	20%	30%	73%	77%	94%	158%	120%	111%
Action 16	14%	12%	32%	-1%	-29%	21%	30%	1%
Action 17	35%	73%	131%	105%	76%	84%	92%	84%
Action 18	22%	-16%	-7%	13%	51%	64%	38%	17%
Action 19	0%	22%	22%	52%	35%	43%	101%	133%
Action 20	2%	17%	65%	37%	17%	35%	7%	-22%
Performance du panier d'actions	13,40%	15,30%	29,20%	19,95%	21,85%	34,10%	41,10%	46,30%

Moyenne des performances du panier relevées annuellement	27,65%
Performance du FCP	23,50%
Taux de rendement actuariel annuel brut	2,67%
Taux sans risque OAT échéance 25/04/2022 le 10/10/2013	2,253%

Chaque année jusqu'à maturité, on calcule la performance depuis l'origine du panier d'actions. On fait ensuite la moyenne des 8 performances qui est égale à 27,65%. On applique ensuite l'indexation de 85%, la performance du FCP est donc égale à 23,50%, soit un TRAAB de 2,67%. La performance du panier d'actions à 8 ans est égale à 46,30%, le porteur ne bénéficie donc pas intégralement de la performance du panier à 8 ans à cause de l'effet moyenne et de l'indexation.

Ainsi à la condition d'avoir souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 11 mars 2022, d'une valeur liquidative égale à 123,50% de la valeur liquidative de référence.

Cas médian 2

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Action 1	-11%	-3%	6%	19%	-5%	-7%	5%	38%
Action 2	-1%	3%	23%	40%	20%	16%	-18%	-39%
Action 3	-5%	-11%	3%	1%	-14%	-13%	-23%	-31%
Action 4	20%	20%	-7%	-26%	-45%	-53%	-55%	-57%
Action 5	7%	5%	-9%	-5%	24%	-26%	-31%	-38%
Action 6	20%	46%	72%	30%	7%	-9%	-28%	-34%
Action 7	13%	32%	36%	33%	54%	50%	114%	153%
Action 8	1%	-24%	-24%	-28%	-32%	-26%	-12%	-4%
Action 9	-18%	-36%	-41%	-43%	-45%	-47%	-46%	-30%
Action 10	3%	-8%	-17%	-4%	-17%	-7%	-10%	1%
Action 11	-15%	-34%	-36%	-45%	-53%	-52%	-52%	-44%
Action 12	-26%	-16%	-28%	-27%	-33%	-37%	-47%	-44%
Action 13	-7%	-14%	-36%	-32%	-47%	-50%	-43%	-38%
Action 14	-11%	-7%	-9%	-16%	-39%	-49%	-42%	-38%
Action 15	8%	-8%	-2%	-16%	-28%	-31%	-32%	-39%
Action 16	-13%	3%	37%	29%	25%	16%	0%	29%
Action 17	14%	-14%	16%	3%	3%	2%	15%	0%
Action 18	36%	21%	5%	3%	5%	5%	0%	31%
Action 19	-1%	-10%	1%	-18%	-9%	3%	-8%	-9%
Action 20	5%	-10%	7%	18%	22%	6%	12%	6%
Performance du panier d'actions	0,87%	-3,28%	-0,16%	-4,20%	-10,38%	-15,40%	-14,88%	-9,36%

Moyenne des performances du panier relevées annuellement	-7,10%
Performance du FCP	-7,10%
Taux de rendement actuariel annuel brut	-0,91%
Taux sans risque OAT échéance 25/04/2022 le 10/10/2013	2,253%

Chaque année jusqu'à maturité, on calcule la performance depuis l'origine du panier d'actions. On fait ensuite la moyenne des 8 performances qui est égale à -7,10%. Cette valeur étant comprise entre 0 et -10% elle est prise telle quelle. La performance du panier d'actions à 8 ans est donc égale à -7,10%, soit un TRAAB de -0,91%. La performance du panier d'actions à 8 ans est égale à -9,36%. le porteur bénéficie donc d'une moins mauvaise performance que celle du panier d'actions, grâce à l'effet moyenne.

Ainsi à la condition d'avoir souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 11 mars 2022, d'une valeur liquidative égale à 92,90% de la valeur liquidative de référence.

Cas favorable

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Action 1	23%	25%	30%	47%	16%	22%	9%	-25%
Action 2	31%	39%	48%	80%	145%	150%	189%	115%
Action 3	35%	70%	123%	147%	195%	193%	170%	96%
Action 4	6%	20%	54%	87%	118%	142%	134%	58%
Action 5	15%	30%	48%	57%	71%	88%	60%	60%
Action 6	-8%	12%	45%	72%	65%	60%	63%	59%
Action 7	25%	30%	71%	87%	80%	144%	125%	50%
Action 8	-2%	-5%	10%	30%	33%	12%	4%	-23%
Action 9	20%	53%	85%	97%	89%	74%	63%	30%
Action 10	19%	29%	47%	35%	26%	10%	11%	-19%
Action 11	16%	19%	56%	71%	56%	74%	67%	28%
Action 12	11%	22%	38%	72%	118%	147%	190%	81%
Action 13	15%	23%	31%	52%	41%	48%	60%	5%
Action 14	18%	32%	47%	42%	61%	74%	80%	18%
Action 15	30%	45%	58%	57%	94%	145%	143%	70%
Action 16	12%	18%	45%	50%	58%	30%	55%	17%
Action 17	45%	70%	82%	67%	63%	46%	23%	2%
Action 18	13%	23%	43%	52%	67%	77%	68%	40%
Action 19	20%	19%	38%	52%	84%	106%	88%	37%
Action 20	15%	15%	39%	50%	75%	56%	65%	26%
Performance du panier d'actions	17,95%	29,45%	51,90%	65,20%	77,75%	84,90%	83,35%	36,25%

Moyenne des performances du panier relevées annuellement	55,84%
Performance du FCP	47,47%
Taux de rendement actuariel annuel brut	4,97%
Taux sans risque OAT échéance 25/04/2022 le 10/10/2013	2,253%

Chaque année jusqu'à maturité, on calcule la performance depuis l'origine du panier d'actions. On fait ensuite la moyenne des 8 performances qui est égale à 55,84%. On applique ensuite l'indexation de 85%, la performance du FCP est donc égale à 47,47%, soit un TRAAB de 4,97%. La performance du panier d'actions à 8 ans est égale à 36,25%, le porteur bénéficie donc d'une meilleure performance que s'il avait investi directement dans panier d'actions, ceci grâce à l'effet moyenne et malgré l'indexation.

Ainsi à la condition d'avoir souscrit avant le 7 mars 2014, 12h15, et conservé ses parts jusqu'à la Date d'Echéance, le porteur bénéficierait, en date du 11 mars 2022, d'une valeur liquidative égale à 147,47% de la valeur liquidative de référence.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	■ Du 03 janvier 2014 après 12h15 au 7 mars 2014 avant 12h15 : 2% maximum.
Frais de sortie	■ Du 03 janvier 2014 après 12h15 au 7 mars 2014 avant 12h15 : néant. ■ du 7 mars 2014 après 12h15 au 10 mars 2022 avant 12h15 : 4% maximum. ■ à compter du 10 mars 2022 après 12h15 : néant.
Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de La Banque Postale, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,34% TTC
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/06/2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique d'engagement actionnarial, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le compte-rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 avril 2022.